

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

*Prenez avis que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté la résolution numéro 088-19, en vertu du règlement numéro 912-18 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre l'usage « centre de jardin », et, y prévoir des normes et exigences particulières pour l'immeuble situé au 2646, rue Principale.*

*Cette résolution est entrée en vigueur le 21 juin 2019, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.*

*Cette résolution peut être consultée à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste aux heures régulières de bureau et sur notre site Internet au [www.msjb.qc.ca](http://www.msjb.qc.ca). Toutefois, pour plus d'information concernant cette résolution, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au 450 467-3456, poste 233.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce onzième jour de juillet deux mille dix-neuf.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*